

PLUi de Tourrette-Levens : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 29 avril 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Tourrette-Levens (Alpes-Maritimes) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 4 mars 2026. Il délimite 64 zones, dont 37 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 29 avril 2026.

- Le PLUi de Tourrette-Levens s'applique dans sa version du 4 mars 2026 ; nous publions 59 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 64 zones : 37 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 11 agricoles (A) et 14 naturelles (N).
- Sur les 99 communes des Alpes-Maritimes dont nous publions le document, Tourrette-Levens occupe le rang 36 par le nombre de zones délimitées : 13 zones de plus que la médiane du département (51 zones).
- 207 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Tourrette-Levens depuis 2013, pour 276 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	64 zones
Zones urbaines (U)	37 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	11 zones
Zones naturelles (N)	14 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE NICE COTE D'AZUR
Version du	4 mars 2026
Partition GPU	DU_200030195
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200030195/3c792b42afaf0c73febbebdf156b50f/200030195_reglement_20250711.pdf
Règles extraites	59 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Tourrette-Levens

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n°IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/tourrette-levens-06147>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Tourrette-Levens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques naturels prescrits

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054245373>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Risque industriel

1er janvier 2022

Sécheresse

1 plan

Mouvement de terrain

1 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UAa, UAe, UCh, UDg, UEd, UEe, UFb7, UFb8, UFc1, UFc4, ZAU

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

06147

06690

Métropole Nice Côte d'Azur

Alpes-Maritimes

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

64 zones

64 zones

64 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Aspremont (2,9 km)

Castagniers (3,6 km)

Falicon (3,9 km)

Saint-Blaise (4,7 km)

Saint-André-de-la-Roche (4,9 km)

Colomars (5,5 km)

Saint-Martin-du-Var (6,7 km)

La Roquette-sur-Var (7,4 km)

La Trinité (7,4 km)

Levens (7,6 km)

Carros (7,7 km)

Gattières (8,9 km)

56 zones

82 zones

30 zones

62 zones

89 zones

79 zones

41 zones

50 zones

111 zones

72 zones

84 zones

89 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/tourrette-levens-06147>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Tourrette-Levens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Èze (9,2 km)	68 zones
Le Broc (9,5 km)	61 zones
Nice (9,6 km)	576 zones
Villefranche-sur-Mer (9,7 km)	79 zones
Beaulieu-sur-Mer (10,0 km)	50 zones
Saint-Jeannet (10,6 km)	93 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/06-alpes-maritimes/tourrette-levens-06147>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.